

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1761

8 juillet 2014

SOMMAIRE

2N Santé Promotion S.A.	84483	Fuel Solutions S.A.	84516
Atterbury S.A.	84484	Fundsmith Equity Fund Feeder	84488
CEP IV Investment 1 S.à r.l.	84506	Gabriel Holdings S. à r.l.	84514
Chez Isabel Bacano Sàrl	84514	General Oriental (Services) Limited	84524
Co-IV Capitole S.A.	84490	Globavia S.A.	84483
Edeusi S.A.	84482	Greenwich Holding S.à r.l.	84490
Edipresse International Sàrl	84484	G.Tech S.à r.l.	84522
Ellise Trading S.à r.l.	84486	GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l.	84488
Emerald Advisory Services and Equity In-		H2O International Company S.à r.l.	84489
vestments S.A.	84487	Helena Debtco S.à r.l.	84527
Ephy S.A.	84487	HRE Investment Holdings FSO S.à r.l. ..	84525
Euraudit S.à r.l.	84482	ING Luxembourg	84527
Euro-Energies S.A.	84484	Italgamma S.A.	84528
Euroliberty-Lease S.A.	84487	Nordea 1 SICAV	84486
European Paper Group s. à r.l.	84515	Paterfamilias S.à r.l.	84485
Everard S. à r.l.	84482	Peninsula International (Lux) Limited S. à	
Excellion Investment S.à r.l.	84488	r.l.	84485
Faune Holding S.A.	84483	Polka Real Estate Holdings S. à r.l.	84485
F.C.L. Real Estate S.à.r.l.	84486	Skytation	84489
Fine Real Estate Holding S.à r.l.	84488	Sweet Re	84482
Fininvee S.A.	84487	Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l.	
Fininvee S.A.	84524	84489
Fininvee S.A.	84525	Tele Columbus Holdings S.A.	84528
FSPT Holdings SPF S.à r.l.	84525		

Euraudit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 42.889.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014062650/10.

(140072824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Everard S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 20, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 124.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014062656/10.

(140073301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Edeusi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 10, Konstemerstroos.
R.C.S. Luxembourg B 25.187.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014062631/13.

(140073214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Sweet Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 68.814.

Traduction de l'extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2014

Quatrième résolution: Nominations statutaires

Les mandats de Monsieur Frank REIJNDERS et Monsieur Massimo TERREVAZZI expirent à la fin de cette réunion. Monsieur Frank REIJNDERS (dont l'adresse professionnelle est au 20, Zoete Inval, 4815 HK BREDA, Pays-Bas) et Monsieur Massimo TERREVAZZI (dont l'adresse professionnelle est au Stationsplein-ZW 997, Tristar 3, 1117 CE Schiphol-Oost, Pays-Bas) sont réélus en tant que administrateurs pour une période de 6 ans.

Lors de la réunion du Conseil ayant eu lieu le 20 février 2014, SOGECORE S.A. représentée par Monsieur Nicolas LEONARD a été cooptée suite à la liquidation volontaire du 31/12/2013 de SOGECORE INTERNATIONAL

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire comme administrateur pour un mandat de six ans SOGECORE S.A. (dont le siège statutaire est au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) représentée par Nicolas LEONARD (dont l'adresse professionnelle est au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg).

Le mandat de INTERAUDIT, réviseur d'entreprises, a été renouvelé pour une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes pour l'année financière 2014.

Nicolas LEONARD.

Référence de publication: 2014063724/21.

(140073605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Faune Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 62.514.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON, présidente du conseil d'administration, M. Sébastien ANDRE et M. Julien NAZEYROLLAS, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour FAUNE HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014062667/17.

(140073377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

2N Santé Promotion S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.184.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la procédure de liquidation n°L-8592/13 de la société anonyme 2N SANTE PROMOTION S.A., dont le siège social L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer a été dénoncé en date du 27 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B112184.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014063212/18.

(140072972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Globavia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 74.635.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 18 avril 2014 que:

- La démission de Wim Rits en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 17 avril 2014;
- La démission de Giovanni La Forgia en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 17 avril 2014;
- Barbara Neueburg, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommée nouvelle administrateur avec effet au 28 juin 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019;
- Kaliroi Thouas, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommée nouvelle administrateur avec effet au 17 avril 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020;
- Laetitia Vauchez, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommée nouvelle administrateur avec effet au 17 avril 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014062712/19.

(140072684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Edipresse International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.655.512,08.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 63.322.

La dénomination du gérant unique Edipresse S.A., a changé et est désormais Edipresse Groupe S.A. Son siège social a été transféré et se situe au 33, avenue de la Gare, 1003 Lausanne, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014062632/12.

(140073486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Euro-Energies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.
R.C.S. Luxembourg B 61.663.

Statuts coordonnés déposés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014062651/13.

(140072899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Atterbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 122.782.

a) Auszug aus den Beschlüssen des Aufsichtsrates der Gesellschaft vom 27. März 2014

Am 27. März 2014 hat der Aufsichtsrat der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Ernennung von Herrn Ding KIZILDEMIR zum ständigen Vorsitzenden des Aufsichtsrates der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung für die Dauer seiner Funktionsperiode als Aufsichtsratsmitglied der Gesellschaft.
- Klarstellung, dass Herr Burak BÜYÜKFIRAT mit 1. Januar 2014 zum Vorstand der Gesellschaft für eine Amtszeit bis zum 31. Dezember 2014 ernannt wurde.

b) Auszug aus den Beschlüssen des Aufsichtsrates der Gesellschaft vom 8. April 2014

Am 8. April 2014 hat der Aufsichtsrat der Gesellschaft den folgenden Beschluss gefasst:

- Ernennung der folgenden Personen zu täglichen Geschäftsführern der Gesellschaft mit Wirkung zum 8. April 2014 für eine Amtszeit bis zum 31. Dezember 2014:

* Frau Renate THELLMANN, geboren am 22. November 1982 in Klagenfurt, Deutschland, geschäftsansässig in: route de Trèves, L-2632 Findel;

* Herr Alexander HOFER, geboren am 13. Mai 1971 in Klagenfurt, Deutschland, geschäftsansässig in: Industriestrasse 19, 9601 Arnoldstein, Österreich;

* Herr Burak BÜYÜKFIRAT, geboren am 26. Januar 1968 in Istanbul, Türkei, geschäftsansässig in: caddesi 16/1, Neovista Sitesi, Ocak Blok D:3, Gokturk Eyup 34077 Istanbul, Türkei.

Unterschriftsberechtigung: Gemeinsame Zeichnungsbefugnis mit einem anderen täglichen Geschäftsführer der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Mai 2014.

Atterbury S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2014063250/29.

(140074220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Peninsula International (Lux) Limited S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.948.

En date du 15 avril 2014, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Monsieur Fabrice Rota, de son poste de Gérant B, avec effet au 15 avril 2014;
- Nomination de Madame Anne Boelkow, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de Gérant B, avec effet au 15 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Peninsula International (Lux) Limited S.à r.l.
J.L de Zwart
Gérant B

Référence de publication: 2014062913/17.

(140073242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Paterfamilias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.038.287,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.444.

EXTRAIT

En date du 29 avril 2014, l'associé unique de la société a pris les décisions suivantes:

1. La démission de M. Ivo Hemelraad en tant que gérant B est acceptée avec effet au 26 avril 2013;
2. La démission de M. Giovanni La Forgia en tant que gérant B est acceptée avec effet immédiat;
3. Mme Kaliroi Thouas, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
4. Mme Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014062911/18.

(140072856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Polka Real Estate Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.414.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 06 mai 2014, qui ont acceptées:

- la démission de Monsieur Koen Lozie, né le 24 juin 1965 à Deinze, Belgique, résidant au 61 Grand Rue, L-8510 Redange-Sur-Attert, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 06 mai 2014;
- la nomination de Mme Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borga Ik, Finlande, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 06 mai 2014.
- La nomination de Mr Clifford Langford, né le 28 mars 1957 à Londres. Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 06 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014062915/19.

(140073400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

F.C.L. Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 102.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, RUE DE BITBOURG L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014062660/10.

(140073111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Ellise Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 125, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 159.318.

Je soussigné, Simon Springett, ayant mon adresse professionnelle au 124 boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, déclare par la présente que je démissionne de mon poste de gérant de catégorie A d'Ellise Trading S.à r.l.

Cette démission prend effet au 15 avril 2014.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014062638/12.

(140072830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.442.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 17 mars 2014

Il résulte dudit procès-verbal que:

- 1) L'Assemblée prend note de la démission de Mr. Jari Kivihuhta à compter du 17 mars 2014.
- 2) L'Assemblée prend note de la proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Nils Bolmstrand et Mr Snorre Storset comme nouveaux membres du Conseil d'Administration. L'Assemblée prend note de leur disponibilité et de leur acceptation, ainsi que de l'approbation de la CSSF en tant que membres du Conseil d'Administration de la société.
- 3) L'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015:

Mr André Roelants	résidant à 42, Avenue JF Kennedy, 1855 Luxembourg, Luxembourg
Mr Allan Polack	résidant à Strandgade 3, 0900 Copenhague C, Danemark
Mr Jhon Mortensen	résidant à 20, rue Jean Bertels, 1230 Luxembourg, Luxembourg
Mr Niels Thygesen	résidant à University of Copenhagen, Building 26, Department of Economics, Farimagsgade 5, 1353 Copenhague K, Danemark
Mrs Eira Palin-Lehtinen	résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande
Mr Lars Grønberg Eskesen	résidant à Bredgade 77, 3. sal th, 1260 Copenhague K, Danemark
Mr Alex Schmitt	résidant à 22-24, rives de Clausen, 2165 Luxembourg, Luxembourg
- 4) L'Assemblée a décidé d'élire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015:

Mr Nils Bolmstrand	résidant à Regeringsgatan 59, SE-10571 Stockholm, Suède
Mr Snorre Storset	résidant à Regeringsgatan 59, SE-10571 Stockholm, Suède
- 5) L'Assemblée a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social 2014 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2015:

- KPMG Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2014062875/32.

(140073503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Euroliberty-Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.211.

Le bilan au et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2014062653/13.

(140073172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Fininvee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 149.363.

Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 6 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014062670/13.

(140072836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Emerald Advisory Services and Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 78.471.

EXTRAIT

En date du 30 avril 2014, les actionnaires de la société ont pris les décisions suivantes:

1. La démission de M. Mario Cohn en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
2. M. Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014062642/14.

(140072854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Ephy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 70.576.

L'administrateur unique décide:

1. Transfert du siège social de la Société:

Conformément aux dispositions statutaires de la Société, l'administrateur décide que son siège social est transféré à la date des présentes au 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Le 29 avril 2014.

Michaël ZERBIB

Administrateur unique

Référence de publication: 2014062646/14.

(140072941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Fine Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 182.032.

Les statuts coordonnés au 29/04/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06/05/2014.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2014062663/12.

(140073294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Fundsmith Equity Fund Feeder, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.
Pour State Street Bank Luxembourg SA
Un agent domiciliataire

Référence de publication: 2014062665/12.

(140072607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Excellion Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.089.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman, Gérant de la Société avec effet au 23 avril 2013.

Extrait sincère et conforme
EXCELLION INVESTMENT S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2014062657/14.

(140072707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.113.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} avril 2014 que:

- Monsieur Neil Ross, né le 16 novembre 1953 à Edimbourg, avec adresse professionnelle aux 10 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} avril 2014, pour une durée indéterminée.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014062717/16.

(140073149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

H2O International Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.019.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014062739/9.
(140073201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Skytation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 6, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 88.248.

Par le présente, je vous informe de ma démission immédiate et mise à disposition de mon poste de gérant de la société Skytation s.à.r.l. RCS B 88.248
Luxembourg, le 1^{er} Février 2014. Daniel French.
Référence de publication: 2014063039/10.
(140073232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.925.540,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 129.652.

Il résulte que l'actionnaire unique de la Société a pris acte en date du 30 avril 2014:

- de la démission de Monsieur Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de la démission de Monsieur Hamad Shahwan Surour Shahwan Al Dhaheri en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de la démission de Monsieur Khaled Mohamed Abul Husain Al Khajeh en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de la démission de Monsieur Robert Charles Walker en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;

Il est aussi notifié que:

- Monsieur Mohamed Ahmed Ali Mohamed Awad Al Nuaimi, né le 17 avril 1984 à Al Ain (Emirats Arabes Unis), résidant au 211 Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;
- Monsieur Todd James Rhodes né le 16 octobre 1965 à Illinois (Etats Unis d'Amérique) et résidant au 211 Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;
- Monsieur Robert van 't Hoeft né le 16 janvier 1958 à Schiedam (Pays Bas) et résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Ahmed Ali Mohamed Awad Al Nuaimi;
- M. Todd James Rhodes;
- M. Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l.
Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2014063080/35.

(140073456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Greenwich Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Greenwich Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014062699/11.

(140073045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Co-IV Capitole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 185.732.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third day of April, before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Co-IV Capitole S.A., a public limited liability company (a société anonyme), incorporated under the Luxembourg laws, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2440 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 185 732. The Company was incorporated on 21 mars 2014 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting is chaired by Jennifer Ferrand, lawyer, residing in Luxembourg, (the Chairman), who appoints as secretary, Jennifer Ferrand, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting appoint as scrutineer Pascale Haine, private employee, professionally residing in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record the following:

I. It appears from the share register of the Company and the attendance list annexed to the present deed duly signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary produced at the meeting that the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) are present or duly represented at the Meeting.

II. The Shareholders represented declare that they have been duly informed of, the agenda prior to, the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Authorisation and approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of one million four hundred and eighty-seven thousand euro (EUR 1,487,000.-) in order to bring the current Company's share capital amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to one million five hundred and eighteen thousand euro (EUR 1,518,000.-) by issuing one million four hundred and eighty-seven thousand (1,487,000) new shares (the New Shares) having a par value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Subscription to an payment in cash of the share capital increase specified under item 2. Above.

4. Authorisation and approval regarding the creation and issuance of alphabet shares and reclassification of the existing shares;

5. Authorisation and approval of the restatement of the Company's articles of association to reflect the share capital and increase and the issuance of the New Shares, the creation of alphabet shares and the amendment of any relevant provisions of the Company's articles of association in that respect;

6. Authorisation for the amendment of the share register of the Company; and

7. Miscellaneous.

IV. The Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices formalities, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million four hundred and eighty-seven thousand euro (EUR 1,487,000.-) in order to bring the current Company's share capital amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to one million five hundred and eighteen thousand euro (EUR 1,518,000.-) by issuing one million four hundred and eighty-seven thousand (1,487,000) new shares (the New Shares) having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Meeting accepts the subscription of the increase share capital and its full payments as follows:

Intervention - subscription - payment

AXA Co-investment Fund IV FPCI, represented by Jennifer Ferrand, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy giver under private seal declares (i) subscribe to one million three hundred seventy-six thousand eight hundred fifty-two (1,376,852) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and (ii) fully pay up such news shares by a contribution in cash of an amount of one million three hundred seventy six thousand eight hundred fifty-two euro (EUR 1,376,852.-) (the Contribution in Cash 1); and

AXA Co-investment Fund IV-B FPCI, represented by Pascale Haine, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy giver under private seal declares (i) subscribe to one hundred ten thousand one hundred forty-eight (110,148) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and (ii) fully pay up such news shares by a contribution in cash of an amount of one hundred ten thousand one hundred forty-eight euro (EUR 110,148.-) (the Contribution in Cash 2, together with the Contribution in Cash 1, the Contributions in Cash).

Evidence of the payment of the Contributions in Cash of a total aggregate amount of one million four hundred and eighty-seven thousand euro (EUR 1,487,000.-) (the Contributions in Cash Amount) has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the Contributions in Cash Amounts on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Contributions in Cash Amount is to be fully and totally allocated to the nominal share capital account of the Company.

The Company resolves to issue and hereby issues the New Shares to the Shareholders.

Resulting from the above the share capital of the Company is now set at one million five hundred and eighteen thousand euro (EUR 1,518,000.-), represented by one million five hundred and eighteen thousand (1,518,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-), each.

Fourth resolution

The meeting acknowledges that it is contemplated to divide the one million five hundred and eighteen thousand (1,518,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-), currently issued in the Company into ten (10) classes of alphabet shares (the Alphabet Shares).

The Meeting resolves to create and issue the Alphabet Shares and to proceed to the reclassification of all the shares issued in the Company as follows:

- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) shares are reclassified into one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class A shares;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) shares are reclassified into one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class B shares;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) shares are reclassified into one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class C shares;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) shares are reclassified into one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class D shares;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) shares are reclassified into one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class E shares;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) shares are reclassified into one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class F shares;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) shares are reclassified into one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class G shares;

- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) shares are reclassified into one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class H shares;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) shares are reclassified into one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class I shares; and
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) shares are reclassified into one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class J shares.

As a result of the above reclassification into Alphabet Shares, the shareholding in the Company is now as follows:

Class Shares	Total	AXA Co- investment Fund IV FPCI	AXA Co- investment Fund IV-B FPCI
Class A	151,800	140,556	11,244
Class B	151,800	140,556	11,244
Class C	151,800	140,556	11,244
Class D	151,800	140,556	11,244
Class E	151,800	140,556	11,244
Class F	151,800	140,556	11,244
Class G	151,800	140,556	11,244
Class H	151,800	140,556	11,244
Class I	151,800	140,556	11,244
Class J	151,800	140,556	11,244

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to restate and renumber the company's articles of association (the Articles) in their entirety, which will read henceforth as follows:

“ARTICLES OF ASSOCIATION OF CO-IV CAPITOLE S.A.

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the owners of the Shares a company in the form of a “société anonyme”, under the name of “Co-IV Capitoile S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at one million five hundred and eighteen thousand euro (EUR 1,518,000.-) divided into one million five hundred and eighteen thousand (1,518,000) Shares with a nominal value of one euro (€ 1.-) per Share which are divided into:

- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- one hundred fifty-one thousand eight hundred (151,800) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Companies Act.

The authorised capital of the Company is fixed at fifteen million Euro (€ 15,000,000.-) (excluding the subscribed share capital of the Company) consisting of additional fifteen million (15,000,000) Shares, each with a nominal value of one euro (€ 1.-).

The authorised share capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors may from time to time, during the period starting on the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and ending on the fifth anniversary of the publication of the Memorial thereof (without prejudice to any renewal), increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital and issue Shares within the authorised share capital. The board of directors, or any delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing shareholders. The general meeting has authorised the board of directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of shareholders provided for by law to the extent the board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares (including but not limited upon the conversion of convertible instruments) within the authorised un-issued share capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of Shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In

the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

Art. 6. Increase and reduction of the Share capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in these articles of incorporation.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of June at 10.00 a.m (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the respective notice of meeting, except that they may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require. They shall be held at the time specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by decision of the sole shareholder of the Company, for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Company, may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors

shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholder (s).

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman and a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any one director at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors at any meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting), and by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one class A director and one class B director

or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date they decided but not exceeding six years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2014.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decisions of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the Shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

Art. 21. Definitions. In these Articles, the following term shall have the meaning set forth herebelow:

Articles	means the articles of association of the Company as amended from time to time;
Available Amount	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders of the Company would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium and capital surplus reserves) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve and capital surplus reserve) CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles;
Cancellation Value	shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares,
Per Share	
Class of Shares	means an entire class of Shares of the Company;
Companies Act	means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;
Shares	Means the shares of the Company issued from time to time in accordance with these articles of incorporation; and
Total Cancellation Amount	means the amount determined by the Board taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company and any lawyer or employee of King and Wood Mallesons to proceed on behalf of the Company to (i) the registration of (a) the Company's share capital increase and its subscription by the Shareholders as hereabove resolved in the second and third resolutions, (b) the creation of Alphabet Shares as hereabove resolved in the fourth resolution and (c) the reclassification of the existing Company's shares into Alphabet Shares as

hereabove resolved in the fourth resolution in the Company's share register and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolution taken here above

Statement and costs

The expenses, costs remuneration and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.

The undersigned notary who understand and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French Text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Diekirch, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par devant Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenu

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Co-IV Capitole S.A. une société anonyme, constitué sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185 732 La Société a été constituée par acte de Me Edouard Delosch, notaire, résidant à Diekirch, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés à ce jour.

L'Assemblée est présidée par Jennifer Ferrand, juriste, résidant à Luxembourg, (le Président), qui a nommé en tant que secrétaire Jennifer Ferrand, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme en tant que scrutateur Pascale Haine, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forme le bureau de l'Assemblée (le Bureau).

Le Bureau étant constitué, le Président demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Il ressort du registre des actionnaires de la Société et de la liste de présence annexée au présent acte et dûment signé par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrument produits à l'Assemblée que les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), chacune, représentant l'intégralité du capital sociale de la Société souscrit d'un montant de trente et un mille euro (EUR 31.000.-) sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

II. Les Actionnaires représentés déclarent qu'ils ont été parfaitement informés de l'agenda préalablement à cette Assemblée. L'assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'agenda décrit ci-dessous.

III. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux modalités de convocation;
2. Autorisation et approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt -sept mille euro (EUR 1.487.000,-) afin de porter le capital social actuel de la Société de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur d'un euro (EUR 1,-), chacune à un million cinq cent dix-huit mille euro (EUR 1.518.000,-) par la création et la libération de un million quatre cent quatre-vingt -sept mille (1.487.000) nouvelles actions (les Nouvelles Actions) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune;
3. Souscription à et paiement en numéraire de l'augmentation de capital telle que notifiée au point 2. ci-dessus;
4. Autorisation et approbation concernant la création et l'émission d'actions alphabétiques et reclassification des actions existantes;
5. Autorisation et approbation de la refonte des statuts de la Société afin de refléter, l'augmentation de capital, la création de nouvelles actions, la création d'actions alphabétiques et la modification de toutes les provisions y relatives dans les statuts de la Société;
6. Autorisation de modification du registre des actionnaires; et
7. Divers.

IV. L'Assemblée, après délibération décide à l'unanimité de passer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocations, les Actionnaires représentées se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaitement connaissance de l'agenda qui leur a été communiqué préalablement.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt - sept mille euro (EUR 1.487.000,-) afin de porter le capital social actuel de la Société de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur d'un euro (EUR 1,-), chacune à un million cinq cent dix-huit mille euro (EUR 1.518.000,-) par la création et la libération de un million quatre cent quatre-vingt-sept mille (1.487.000) nouvelles actions (les Nouvelles Actions) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la souscription à l'augmentation de capital et à sa libération complète comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

AXA Co-investment Fund IV FPCI, représenté par Jennifer Ferrand, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée (i) souscrit à un million trois cent septante-six mille huit cent cinquante-deux (1.376.852) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune, et (ii) libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant totale d'un million trois cent septante-six mille huit cent cinquante-deux euro (EUR 1.376.852,-) (l'Apport en Numéraire 1); et

AXA Co-investment Fund IV-B FPCI, représenté par Pascale Haine, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée (i) souscrit à cent dix mille cent quarante-huit (110.148) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune, et (ii) libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant totale de cent dix mille cent quarante-huit euro (EUR 110.148,-) (l'Apport en Numéraire 2, avec l'Apport en Numéraire 1, les Apports en Numéraires).

Preuve du paiement des Apports en Numéraires d'un montant totale de un million quatre cent quatre-vingt -sept mille euro (EUR 1.487.000,-) (le Montant des Apports en Numéraires) a été donné au notaire instrumentant par un certificat de blocage certifiant la disponibilité du Montant des Apports en Numéraires sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentant a expressément reconnu la disponibilité des fonds ainsi payés.

Le Montant des Apports en Numéraires doit être totalement alloué au capital social de la Société.

L'Assemblée décide d'émettre et partant émet les Nouvelles Actions aux Associés.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte qu'il est envisagé de diviser les un million cinq cent dix-huit mille (1.518.000) Actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune actuellement émises par la Société en dix (10) catégories d'actions alphabétiques (les Actions Alphabétiques):

- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions en cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie A;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions en cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie B;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) en cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie C;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) en cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) en cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) en cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) en cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) en cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) en cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie I; et
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) en cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie J.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société est comme suit:

catégories d'Action	Total	AXA Co-investment Fund IV FPCI	AXA Co-investment Fund IV-B FPCI
Catégorie A	151.800	140.556	11.244
Catégorie B	151.800	140.556	11.244
Catégorie C	151.800	140.556	11.244
Catégorie D	151.800	140.556	11.244
Catégorie E	151.800	140.556	11.244
Catégorie F	151.800	140.556	11.244

Catégorie G	151.800	140.556	11.244
Catégorie H	151.800	140.556	11.244
Catégorie I	151.800	140.556	11.244
Catégorie J	151.800	140.556	11.244

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de refondre les statuts de la Sociétés (les Statuts) dans leur totalité et de leur donner la teneur suivante:

«STATUTS DE CO-IV CAPITOLE S.A.

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «Co-IV Capitole S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à un million cinq cent dix-huit mille euro (€ 1.518.000,-) représenté un million cinq cent dix-huit mille (1.518.000,-) Actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune qui sont divisées en:

- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") intégralement souscrites et libérées;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;

- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H"), intégralement souscrites et libérées;

- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I"), intégralement souscrites et libérées; et

- cent cinquante et un mille huit cents (151.800) Actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J"), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Actions sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi de 1915.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quinze millions (€ 15.000.000,-) d'euros (excluant le capital social souscrit de la Société) consistant en quinze million (15.000.000) d'Actions additionnelles d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux règles requises pour la modification de ces statuts. Le conseil d'administration ou tout délégué valablement nommé par le conseil d'administration, peut, de temps à autre durant la période commençant à la date de la présente assemblée générale des actionnaires de la Société et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la publication de celle-ci au Mémorial (sans préjudice d'un renouvellement), augmenter le capital souscrit dans les limites du capital social autorisé. Le conseil d'administration ou tout délégué valablement nommé par le conseil d'administration, peut de temps à autre émettre des Actions dans les limites du capital autorisé en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son(s) délégué(s) déterminera (ont) à sa(leur) discrétion, sans réserver de droit de souscription préférentiel tel que prévu par la loi aux actionnaires existants. L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à écarter, supprimer ou limiter tout droit de préférentiel de souscription des actionnaires prévus par la loi (y compris sans que cela soit limitatif dans le cas de conversion d'instruments convertibles) dans les limites du capital social autorisé mais non émis.

A chaque fois que le conseil d'administration agit de la sorte pour rendre effectif en tout ou partie l'augmentation de capital dans le cadre des présentes dispositions, l'article 5 des statuts sera amendé pour refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration adoptera ou autorisera les mesures nécessaires dans le but d'obtenir la publication d'un tel amendement conformément à la loi.

Les Actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le propriétaire de ces Actions.

Des certificats établissant une telle inscription peuvent être délivrés aux actionnaires.

Les transferts d'Actions se feront par une inscription dans le registre des actionnaires de la Société sur présentation du certificat ou des certificats émis en relation avec les actions de la Société ensemble avec un contrat de cession donnant satisfaction à la Société ou par déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des porteurs de procuration.

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories d'Actions, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Actions de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories d'Actions, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Actions de Catégorie J;
- (ii) Actions de Catégorie I;
- (iii) Actions de Catégorie H;
- (iv) Actions de Catégorie G;
- (v) Actions de Catégorie F;
- (vi) Actions de Catégorie E;
- (vii) Actions de Catégorie D;
- (viii) Actions de Catégorie C; et
- (ix) Actions de Catégorie B;

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie d'Actions (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie d'Actions donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie d'Actions concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale, et, la Société verse aux détenteurs des Actions de la Catégorie d'Actions rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action de la Catégorie d'Actions concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prescrites par la Loi de 1915.

La Société peut racheter ses Actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans la manière requise pour l'amendement des présents statuts comme cela est prescrit par les présents statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque Action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 10:00 heures (heure du Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Elles pourront être tenues à l'étranger si, selon le jugement final et absolu du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent. Elles se tiendront à l'heure fixée dans l'avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique, pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de(s) l'actionnaire(s).

Dans le cas où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation de tout administrateur au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit

ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur pourra représenter un ou plusieurs administrateurs durant toute réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut également, avec l'assentiment unanime, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication. L'ensemble formera le procès-verbal établissant la preuve de la décision.

Dans le cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion), ainsi que par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société et, dans le cas où des administrateurs de classes différentes ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par les actionnaires pour une période se terminant à la date qu'ils décident mais n'excédant pas six ans.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Actionnaires décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Actionnaires, chaque Action conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Actions de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Actions de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Actions de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Actions de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Actions de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Actions de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Actions de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Actions de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Actions de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Actions de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie d'Actions en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Actions de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie d'Actions en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Actions de Catégorie I).

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et aux temps et lieu qu'il appartiendra au conseil d'administration de déterminer.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Le compte de prime peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de prime au compte de réserve légale.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Une fois que toutes les dettes, charges et frais de la liquidation seront couverts, le solde éventuel sera versé aux porteurs d'Actions de la Société.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 20. Actionnaire unique. Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

Art. 21. Définitions. Dans ces statuts, le terme suivant aura le sens qui lui est donné ci-dessous:

Statuts (Articles)	signifie les statuts de la Société tels qu'amendés de temps à autre;
Montant Disponible (Available Amount)	désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Actionnaires auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie d'Actions à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions du Droit ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que: AA = (NP + P+ CR) - (L + LR) Sachant que: AA= Montant Disponible NP= bénéfice net (y compris les bénéfices reportés) P= réserves librement distribuables (réserves de primes d'émission et compte de capital surplus inclus) CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie d'Actions à annuler L= pertes (y compris les pertes reportées) LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément au Droit ou aux Statuts.
Valeur d'Annulation par Action (Cancellation Value Per Share)	désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie d'Actions à racheter et annuler, divisé par le nombre d'Actions en circulation dans cette Catégorie d'Actions;
Catégorie d'Actions (Classes of Shares)	désigne l'intégralité d'une catégorie de d'Actions de la Société;
Loi de 1915 (Companies Act)	désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;
Comptes Intérimaires (Interim Accounts);	désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;
Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires (Interim Account Date)	désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie d'Actions;
Actions (Shares)	Signifie les actions émises par la Société de temps à autre conformément aux présents statuts; et
Montant Total d'Annulation (Total Cancellation Amount)	désigne le montant fixé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie d'Actions concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin de refléter les changements approuvés ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou tout avocat/juriste ou employé de King and Wood Mallesons de procéder au nom de la Société (i) à l'enregistrement dans le registre d'actionnaires de la Société (a) de l'augmentation du capital social de la Société et à sa souscription par les Actionnaires tels que décidé à la seconde et troisième résolutions ci-dessus, (b) de la création des Actions Alphabétiques telle que décidé à la quatrième résolution ci-dessus et (c) de la reclassification des actions existantes de la Société en Actions Alphabétiques telle que décidé à la quatrième résolution ci-dessus et (ii) de procéder aux formalités relatives aux résolutions ci-dessus.

Déclarations et frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunération et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 2.500.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: J. FERRAND, P. HAINE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le Relation: DIE/2014/. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 mai 2014.

Référence de publication: 2014064020/901.

(140074772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

CEP IV Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 186.771.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of April,

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CEP IV Participations S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary dated January 17, 2014, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.185226, and whose articles of incorporation have not yet been amended,

here represented by Ms Laetitia Piscione, employee with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 15, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representant of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Title I - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name “CEP IV Investment 1 S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

Art. 7. Premium accounts. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to increase the capital reserves of the Company by capital contributions in cash or in kind not remunerated by shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, item 115 of the Luxembourg standard chart of account).

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the “Sole Manager”) or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the “Board of Managers”). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting.

The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

Title IV - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V - Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI - Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fourteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CEP IV Participations S.à r.l., prenamed declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:
 - Mrs Barbara Imbs, Associate Vice President, born on September 20, 1977 in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Mrs Erica K. Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - CEP IV Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-272326 and having

its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town KY1-9002, Grand Cayman, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately 1.500,- €.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois d'avril,

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CEP IV Participations S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte notarié du soussigné en date du 17 janvier 2014, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185226 et dont les statuts n'ont pas été modifiés,

ici représentée par Madame Laetitia Piscione, employée avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

Titre I^{er} - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles ou financières, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette ou de titres de créance convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties,

de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans limitation, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CEP IV Investment 1 S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise en assemblée générale extraordinaire aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que déterminées par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'Assemblée des associés, conformément à l'article 18 des statuts.

Art. 7. Comptes de prime. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Art. 8. Droits des associés. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément quant à ce transfert, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature unique du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs par mandats spéciaux pour des opérations déterminées à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant à ces derniers de communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Des Résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV - Assemblée des associés

Art. 18. Assemblée des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, ils pourront renoncer à toute formalité de convocation, et celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société exige l'unanimité.

Titre V - Exercice social et comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut en particulier décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi.

Titre VI - Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP IV Participations S.à r.l., susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Mlle Barbara Imbs, Associate Vice President, née le 20 septembre 1977, à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Mme Erica K. Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- CEP IV Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-272326, et ayant son siège social à Walker SPV Ltd., Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Cayman.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- €.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Pouvoir

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Piscione, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 avril 2014. Relation: RED/2014/915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 8 mai 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014064063/449.

(140074961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Chez Isabel Bacano Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 372B, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 72.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063354/9.

(140074161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Gabriel Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.876.

Les comptes annuels au 01/01/2013 – 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062683/10.

(140073312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

European Paper Group s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 7.254.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de la République Fédérale d'Allemagne "IGEPA group Beteiligungs- und Verwaltungsgesellschaft mbH", établie et ayant son siège social à D-20097 Hambourg, 4, Sachsenfeld, inscrite au Registre de Commerce du Tribunal d'Instance de Hambourg sous le numéro HRB 106509; et

2) La société anonyme constituée et existant sous les lois de la Belgique "IGEPA BELUX", établie et ayant son siège social à B-9880 Aalter, 4, Nijverheidslaan, enregistrée au Tribunal de Commerce ("rechtbank van koophandel") de Gand et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0416.723.381.

Les deux sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit leurs déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "EUROPEAN PAPER GROUP s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 7254, (la "Société"), a été constituée sous seing privé en date du 8 février 1966, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 62 du 18 mai 1966,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant décision prise par l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 12 mars 2001, contenant notamment la conversion de la devise d'expression du capital social en euros; l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 69 du 14 janvier 2002;

b) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (12.525,- EUR), représenté par cinq cent une (501) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

c) Que les comparants sont les seuls propriétaires des parts sociales de la Société (les "Associés");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, les Associés prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

f) Que les Actionnaires désignent Monsieur Karsten PRESTIEN, gérant de société, né à Hambourg (République Fédérale d'Allemagne), le 12 mars 1967, demeurant à D-22393 Hambourg, 7, Saselkoppel (République Fédérale d'Allemagne), et Monsieur Jean-Jacques DOOMS, gérant de société, né à Sint-Pieters-Kapelle (Belgique), le 16 décembre 1952, demeurant à B-9880 Aalter, 4, Nijverheidslaan, Industriezone Lakeland (Belgique), comme liquidateurs de la Société (le "Collège des liquidateurs" ou le "Collège"), lequel Collège aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

g) Que le Collège requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, les Associés assument l'obligation irrévocable de payer, chacun d'eux en proportion de sa participation dans la Société, ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

h) Que les Associés déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point g), proportionnellement à leur participation dans la Société;

i) Que les Associés déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

j) Que les Associés prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société seront annulés;

k) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;

l) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent dix euros et les parties comparantes, en tant qu'associées, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des parties comparantes, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CH. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2014 LAC/2014/18575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014062655/70.

(140072615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Fuel Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 186.659.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of April.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1° Mr Arni Benony SIGURDSSON, Director, born on the 31st December 1950 in Reykjavik, residing at 108 Reykjavik, Ljósheimar 20 (Iceland);

2° Mr Eyjolfur Unnar EYJOLFSSON, Director, born on the 7th December 1958 in Isafjordur, residing at 109 Reykjavik, Thufusel 6 (Iceland);

3° Miss Ulla JUUL-HANSEN, Retired, born on the 25th October 1946 in Gentofte (Denmark), residing at L-1134 Luxembourg, 22, Charles Arendt;

4° Mr Per BJOERNHOLT, Engineer, born on the 10th April 1952 in Silkeborg (Denmark), residing at L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich;

The appearing parties, prenamed from 1° to 4°, are hereby represented by Mr Claude Larbière, employee, with professional address in L-3961 Ehlang, 51, rue des 3 Cantons, by virtue of four proxies given under private seal, which proxies shall be signed „ne varietur“ by the proxyholder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a limited company (société anonyme) which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a limited company (société anonyme) under the name of FUEL SOLUTIONS S.A..

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 4. The company may create, acquire, manage, renew, grant (in particular under the form of licence) and cease intellectual property rights, as patents, trademarks, design, models, copyright related to software and domain names.

In general, it may carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3 The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) consisting of 31,000 (thirty one thousand) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

The shares shall be registered shares, The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Shares can be freely transferred by the sole shareholder, as long as there is only one shareholder.

In case there is more than one shareholder, the Company's shares are freely transferable between the shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders following the consent of the all existing shareholders passed in a shareholders meeting. Such resolution has to be passed unanimously. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

The shareholder who wants to transfer all or part of his/her shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of parts for which transfer is requested, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of pre-emption for the redemption of the shares for which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his/her right of pre-emption, a shareholder increases the other shareholder's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The shareholder who plans on exercising his/her right of pre-emption, must inform the other shareholders by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, shareholders will be entitled to an additional month starting at the end of the two-months term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert nominated at the request of the either party by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his/her nomination. He/She shall be granted access to all books and other documents of the Company which he/she shall deem essential to the execution of his mission.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 6. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such election must be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Art. 8. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

Art. 9. The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The first managing director shall be designated exceptionally by the extraordinary general meeting held immediately after the incorporation of the company.

Art. 10. The corporation will be bound in any circumstances by the sole signature of one managing director or by the joint signature of one director and one managing director unless special decisions have been reached concerning the

authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 9 of the present articles of association.

Art. 11. The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 12. The company's financial year shall begin on the first January and shall end on the thirty-first December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2014.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or to ratify such acts as may concern the company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 15. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of 10th August 1915 as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 16. The Annual General Meeting shall be held at the registered office or such other place in the municipality of the registered office as indicated in the convening notices on the 3rd Friday of June at 5 pm. The first Annual General Meeting shall take place in 2015.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 17. The law of 10th August 1915 on commercial companies and by the law of July 31, 1929 governing Holding Companies, both as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- Mr Arni Benony SIGURDSSON, prenamed, Thirteenth thousand one hundred and fifty-nine shares	13,159
2.- Mr Eyjolfur Unnar EYJOLFSSON, prenamed, Thirteenth thousand one hundred and sixty shares	13,160
3.- Miss Ulla JUUL-HANSEN, prenamed, Tree thousand seven hundred and fifty one shares	3,751
4.- Mr Per BJOERNHOLT, prenamed, Nine hundred and thirty shares	930
TOTAL: THIRTY ONE THOUSAND SHARES	31,000

All the shares have been fully paid up by payment in cash of the amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros), evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred (EUR 1,500).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The company's address is fixed at L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.
- 2.- The number of directors is fixed at three (3).
- 3.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2019.
 - a) Mr Arni Benony SIGURDSSON, prenamed;

b) Mr Eyjolfur Unnar EYJOLFSSON, prenamed;

c) Mr Jens Juul-Hansen, Director, born on the 10th July 1944 in Arhus (Denmark), residing at L-1134 Luxembourg 22, rue Charles Arendt (Luxembourg);

4.- The following have been elected managing-director:

a) Mr Arni Benony SIGURDSSON, prenamed;

b) Mr Eyjolfur Unnar EYJOLFSSON, prenamed;

c) Mr Jens Juul-Hansen, prenamed;

5.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2019:

GEFCO SA, with registered office at L-3961 Ehlinge, 51, rue des 3 Cantons and registered under number B 44091 in the R.C.S. Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Power of attorney

The appearing party, acting in the same interest, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any certificated deed to the present.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing acting in the above stated capacities, the said person signed together with the notary the present original deed.

Follows the french translation

L'an deux mil quatorze, le dixième jour d'avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1° Monsieur Arni Benony SIGURDSSON, gérant, né le 31 décembre 1950 à Reykjavik, demeurant à 108 Reykjavik, Ljósheimar 20 (Irlande);

2° Monsieur Eyjolfur Unnar EYJOLFSSON, gérant, né le 7 décembre 1958 à Isafjordur, demeurant à 109 Reykjavik, Thufusel 6 (Irlande);

3° Madame Ulla JUUL-HANSEN, retraitée, née le 25 octobre 1946 à Gentofte (Danemark), demeurant à L-1134 Luxembourg, 22, Charles Arendt;

4° Monsieur Per BJOERNHOLT, ingénieur, né le 10 avril 1952 à Silkeborg (Danemark), demeurant à L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich;

Lesquels comparants, prénommés sous 1° à 4°, sont ici représentés par Monsieur Claude Larbière, employé, avec adresse professionnelle à L-3961 Ehlinge, 51, rue des 3 Cantons, en vertu de quatre procurations données sous seing privé, lesquelles procurations, après avoir été signées „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FUEL SOLUTIONS S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Elle pourra en outre créer, acquérir, gérer, renouveler, concéder (notamment sous forme de licence) et céder des droits de propriété intellectuelle, tels que des marques de fabrique ou de commerce, des noms de domaines internet, des dessins ou des modèles, des brevets et/ou des droits d'auteur.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31.000,- (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Les actions sont librement transférables par l'actionnaire unique, tant qu'il y a un actionnaire unique.

S'il y a plus d'un actionnaire, les actions sont librement transférables entre actionnaires.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des tiers qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant 100% du capital social. Cette résolution doit être votée à l'unanimité.

En cas de transmission pour cause de mort, ce même consentement est requis excepté en cas de transmission à des ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

L'actionnaire qui veut céder toutes ou une partie de ses actions devra en informer les autres actionnaires par lettre recommandée indiquant le nombre d'actions que l'actionnaire souhaite céder, les nom, prénom, profession et résidence des cessionnaires proposés.

Ces autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; les actions ainsi restantes sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée endéans les deux mois de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux stipulations ci-dessus, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du paragraphe précédent, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois courant à partir de la fin des deux mois afin de notifier leur intention concernant l'exercice de ce droit de préemption.

Le prix de cession sera déterminé de commun accord entre l'actionnaire cédant et les autres actionnaires. A défaut d'accord, un expert comptable sera désigné de commun accord entre l'actionnaire cédant et les autres actionnaires. En cas de désaccord sur la personne à nommer, la partie la plus diligente saisit le tribunal compétent du siège social de la Société.

L'expert fera son rapport concernant la détermination du prix de cession dans le mois de sa nomination. Il aura accès à tous les livres et documents de la Société qu'il estimera nécessaires et utiles aux fins d'accomplir sa mission.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur délégué sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur-délégué ou bien par la signature conjointe d'un administrateur et d'un administrateur-délégué sans préjudice des décisions à prendre quant à

la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
Exceptionnellement, le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le trente et un décembre 2014.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 telle que modifiée, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 17 heures et pour la première fois en 2015, au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés et la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Arni Benony SIGURDSSON, prénommé, Treize mille cent cinquante-neuf actions	13.159
3.- Monsieur Eyjolfur Unnar EYJOLFSSON, prénommé, Treize mille cent soixante actions	13.160
4.- Madame Ulla JUUL-HANSEN, prénommée; Trois mille sept cent cinquante et une actions	3.751
5.- Monsieur Per BJOERNHOLT, prénommé; Neuf cent trente actions	930
TOTAL: TRENTE ET UN MILLE ACTIONS	31,000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-)

Assemblée constitutive

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.
- 2.- Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3)
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:
 - a) Monsieur Antonijo LICITAR, prénommé;

- b) Monsieur Eyjolfur Unnar EYJOLFSSON, prénommé;
 c) Monsieur Jens Juul-Hansen, Director, né le 10 juillet 1944 a Arhus (Denmark), demeurant à L-1134 Luxembourg 22, rue Charles Arendt (Luxembourg);

4.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur-délégué:

- a) Monsieur Antonijo LICITAR, prénommé;
 b) Monsieur Eyjolfur Unnar EYJOLFSSON, prénommé;
 c) Monsieur Jens Juul-Hansen, prénommé;

5.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:

GEFCO SA, avec siège social à L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons et immatriculée sous le numéro B 44091 au R.C.S. Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Pouvoirs

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Claude Larbière, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 avril 2014. LAC / 2014 / 17440. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014062680/332.

(140072976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

G.Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5714 Aspelt, 25, Um Hongerbuer.

R.C.S. Luxembourg B 186.684.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

le vingt-neuf avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Leonel GONCALVES, maître électricien, né à Luxembourg, le 08 août 1975, demeurant au 25, Um Hongerbuer, L-5714 Aspelt.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'activité d'entreprise d'électricité générale, de système de sécurité, l'étude et le conseil technique, l'achat, la vente, l'installation et l'entretien de tous appareils, matériels et équipement électriques, électroménagers et électroniques.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «G.TECH S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Aspelt, Commune de Frisange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Leonel GONCALVES, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires à fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Disposition générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Résolution de l'associé unique

Et aussitôt, Monsieur Leonel GONCALVES, en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 25, Um Hongerbuer, L-5714 Aspelt, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Leonel GONCALVES, maître électricien, né à Luxembourg, le 08 août 1975, demeurant au 25, Um Hongerbuer, L-5714 Aspelt.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. GONCALVES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 avril 2014. Relation: EAC/2014/6002. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014062681/108.

(140073478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

General Oriental (Services) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.366.

Monsieur Niko Laine a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 30 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014062685/10.

(140073140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Fininvee S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 149.363.

Fiduciaire GLACIS S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société FININVEE S.A., 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no. B149363.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 6 mai 2014.

Fiduciaire GLACIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014062672/12.

(140072868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Finivee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 149.363.

La Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
LUXEMBOURG, le 6 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014062671/11.

(140072836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

FSPT Holdings SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 154.360.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, telle que modifiée, l'étude Chevalier & Sciales (le «Domiciliataire») dénonce, avec effet immédiat, le contrat de domiciliation conclu le 5 mai 2010 entre le Domiciliataire et la société FSPT HOLDINGS SPF S.à r.l. enregistrée sous le numéro B 154.360 (la «Société»).

Par conséquent, le Domiciliataire dénonce avec effet immédiat le siège de la Société sis 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Chevalier & Sciales

Référence de publication: 2014062679/14.

(140072904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

HRE Investment Holdings FSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 143.775,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.651.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Financial Service Opportunities L.P., an exempted limited partnership, existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships under number WK-23710, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

here represented by Me Gersende MASFAYON, Avocate, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of HRE Investment Holdings FSO S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 137651, having a share capital of one hundred forty-three thousand seven hundred seventy-five euro (EUR 143,775,-), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 20 March 2008 pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1088 on 2 May 2008. The articles were amended the last time on 2 July 2008 pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2656 on 2 November 2011.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their respective mandate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Todd FREEBERN, born on 6 June 1975 in New York, United States of America, professionally residing at 717, Fifth Avenue, 21th Floor, NY10022, New York, United States of America, as liquidator of the Company with effect upon the date of the present resolution of the Sole Shareholder and until full discharge is granted to him (the "Liquidator").

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that:

- the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation of the Company, in accordance with article 151 of the 1915 Law;
- the Company shall be bound by the sole signature of the Liquidator, acting individually, or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Liquidator; and
- the Liquidator shall have the broadest powers to perform its duties as provided for by articles 144 to 148 of the 1915 Law, and may accomplish all acts provided for by Article 145 without requesting further authorizations of the general meeting of shareholders of the Company.

Costs and expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at nine hundred and ten Euros (EUR 910.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Financial Service Opportunities L.P., une exempted limited partnership, organisée sous les lois des Îles Caïmans, inscrite au Cayman Islands Registrar of Limited Partnerships sous le numéro WK-23710, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Îles Caïmans (l'«As-socié Unique»),

ici représentée par Maître Gersende MASFAYON, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de HRE Investment Holdings FSO S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137651, ayant un capital social de cent quarante-trois mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 143,775,-), constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 mars 2008 suivant acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1088 le 2 mai 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 2 juillet 2008 suivant acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2656 en date du 2 novembre 2011.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Mr. Todd Freebern, né le 6 juin 1975 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 717, Fifth Avenue, 21^{ème} étage, NY10022, New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que liquidateur de la Société avec effet à compter de la date de la présente résolution de l'Associé Unique et jusqu'à ce que quitus lui soit donné (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que:

- le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la Loi de 1915;
- la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur, agissant individuellement, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui le Liquidateur aura délégué ses pouvoirs; et
- le Liquidateur disposera des plus larges pouvoirs pour effectuer sa mission tels que prévu par les articles 144 à 148 de la Loi de 1915 et pourra accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés de la Société.

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ neuf cent dix euros (EUR 910,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MASFAYON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2014. LAC/2014/18578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014062735/118.

(140072617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062763/9.

(140072580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Helena Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014062722/11.

(140073530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Italgamma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062773/9.

(140072714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Tele Columbus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.306.

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Sofia Da Chao Conde, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire des actionnaires de la société Tele Columbus Holdings S.A. (les «Actionnaires»),
en vertu des procurations lui données sous seing privé,

lesquelles procurations, après signature, sont restées annexées à l'acte notarié documentant les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de Tele Columbus Holdings S.A., une société anonyme dont le siège social se situe 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.306 (la Société), reçu par le notaire instrumentant en date du 24 janvier 2014 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- que suivant acte notarié documentant les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société reçu par le notaire soussigné, en date du 24 janvier 2014, numéro 197/14 de son répertoire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'Acte), les Actionnaires ont adopté des résolutions en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société;

- que par suite d'une erreur matérielle contenue dans la version anglaise de l'Acte, l'articles 6.3 des statuts modifiés contenus à la septième résolution a été rédigé comme suit pour la version anglaise:

« **6.3.** The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to [...]»

et comme suit pour la version française:

« **6.3.** Le Conseil est autorisé pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution à [...]»

alors qu'il faut lire pour la version anglaise:

« **6.3.** The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of this present deed, to [...]»

et pour la version française:

« **6.3.** Le Conseil est autorisé pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date du présent acte à [...]»

- que l'Acte est par conséquent à rectifier par l'indication dans la version anglaise et française de la formulation correcte telle qu'indiquée ci-dessus.

- que toutes les autres dispositions figurant audit Acte demeureront inchangées.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2257. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014063069/44.

(140073093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.